

Questions orales

vagues qui ont été données aux questions au cours des derniers jours, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris des mesures pour régler le différend qui a abouti à cette grève et, le cas échéant, quelles sont ces mesures?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pris les mesures que la loi actuelle autorise. Nous n'avons pas encore décidé de faire davantage pour le moment. Par ailleurs nous envisageons les mesures éventuelles à prendre pour éliminer les obstacles qui entravent l'acheminement du grain provenant des élévateurs situés dans les régions qui ne sont pas vraiment touchées par le différend proprement dit. Je ne puis pas encore prédire le succès que connaîtront ces mesures, on commence juste à les mettre en application.

● (1410)

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre du Travail soit absent, car il a probablement une connaissance plus directe de ces questions que le leader du gouvernement à la Chambre. Ai-je raison de voir dans la réponse du ministre une indication que le gouvernement songe à certaines mesures mais ne prend réellement aucune initiative en vue de favoriser le règlement de ce différend à l'heure actuelle?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement prend les mesures qu'il prend habituellement en conformité de la loi pour favoriser un règlement, mais il n'envisage pas de demander au Parlement d'adopter une mesure extraordinaire pour le moment. Toutefois, ce différend a un double aspect, comme le sait sans doute le chef de l'opposition. L'un concerne non pas le chargement des céréales sur les navires, et cela relèverait des débardeurs, mais l'accès des camions aux silos pour prendre chargement des grains fourragers à l'intention des agriculteurs de la région. Nous examinons actuellement la question pour voir quelles mesures nous pouvons prendre pour permettre la reprise des activités de camionnage.

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS AU QUÉBEC—LES INTENTIONS
DU GOUVERNEMENT QUANT AUX RECOMMANDATIONS DU
JUGE GOULD

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que lors du déclenchement de la grève des manutentionnaires de céréales l'an dernier, le gouvernement est intervenu directement en approuvant et en faisant adopter des recommandations de M. Perry, bien que des négociations eussent été en cours, le gouvernement se propose-t-il d'intervenir de la même façon actuellement en adoptant les recommandations de M. Gould et, dans la négative, peut-il nous dire quelle différence représentent les deux situations?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il serait préférable de poursuivre les travaux de médiation actuellement en cours.

[M. Stanfield.]

LES GRAINS

LE PROJET D'ACHEMINEMENT DES EXPÉDITIONS DE LA CÔTE
OUEST VIA LA CÔTE EST

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre responsable de la Commission du blé. Le 26 février, le ministre annonçait que divers projets étaient à l'étude en vue de l'application de mesures de rattrapage le plus tôt possible, une fois la grève terminée. Il s'agissait de la grève sur la côte ouest. Étant donné que la Commission du blé a annoncé il y a quelques jours qu'on réduirait les expéditions prévues pour le port de Vancouver de 10 millions de boisseaux par mois et qu'on les réacheminerait vers le Saint-Laurent et les Maritimes, le ministre dirait-il à la Chambre si cette formule faisait partie des plans d'urgence auxquels il faisait allusion le 26 février?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vérifier l'annonce dont le député parle, car elle ne m'a pas encore été signalée. Le fait est que le plan d'urgence prévu pour la période suivant la grève comportait un effort maximal de la part des chemins de fer pour acheminer le plus grand nombre possible de wagons vers la côte ouest, et un effort comparable aux élévateurs terminus pour les décharger et nettoyer les grains en travaillant au besoin vingt-quatre heures par jour. Ces efforts ont permis d'expédier, surtout par le port de Vancouver, un volume record de grains et ont réduit sensiblement, et en bien peu de temps, le nombre des navires qui attendaient dans le port.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, la Commission du blé annonçait le 3 avril que, par suite des problèmes ouvriers dans le port de Vancouver, les expéditions seraient réduites de 100 millions de boisseaux par mois. Je demanderais au ministre d'abord s'il est au courant de la chose, et ensuite si c'est là maintenant la politique de la Commission du blé, car, par sa réponse, le ministre donne à la Chambre l'impression que la Commission du blé fait des déclarations dont le ministre n'est pas au courant.

M. Lang: C'est exact, monsieur l'Orateur. Cela peut arriver assez souvent, bien sûr, car la Commission du blé est en réalité un organisme très indépendant, ce que les députés d'en face semblent oublier lorsque cela les arrange.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Je n'essaie pas, et mes prédécesseurs n'ont pas essayé non plus, de diriger les activités de la Commission du blé ni de me mêler de son administration. Le gouvernement actuel ne l'a jamais fait. Il est très étrange que l'on dise que les conflits de travail pourraient entraîner une diminution du volume des chargements de grain sur la côte ouest, car d'après les rapports des trois ou quatre derniers jours, le nombre de wagonnées déchargées est passé d'environ 650 à 690 par jour, ce qui représente presque un chiffre record.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il compte ordonner une enquête pour voir si l'on chargera 10 millions de boisseaux de moins par mois au port de Vancouver, et renseigner la Chambre dès qu'il saura exactement ce qui se passe?